PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 80/008 du IO/OI/80
Portant nomination de Monsieur MBIZI Dominique, Inspecteur Principal des Douanes de 1er échelon, en qualité de Contrôleur d'Etat auprès du Ministère de la Culture des Arts et des Sports chargé de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant Organisation du Ministère des Finances ;

(/u le décret 76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les modalités d'exercice des fonctions de Contrôleur d'Etat ;

(/u la nécessité de service

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur MBIZI Dominique, Inspecteur Principal des Douanes de 1er échelon, est nommé Contrôleur d'Etat auprès du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées;

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Republique Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le IO Janvier 1980

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

Le Ministre de la Culture des Arts et des Sports, chargé de la Recherche Scientifique

J.B. TATI Loutard

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde
des Sceaux

V. TAMBA-TAMBA.-